



L'accompagnement du programme cœur de ville et la précarité

Enedis est naturellement présente dans l'accompagnement du programme cœur de ville



Enedis a développé des solutions qui s'inscrivent dans plusieurs des cinq thèmes du programme « cœur de ville »

Les thèmes



Les solutions qu'Enedis peut apporter

Réhabiliter l'habitat

Accompagnement du diagnostic de précarité énergétique : Outil Precariter

Accompagnement de la rénovation énergétique : données de consommation électrique agrégées pour le diagnostic et le suivi

Coordination raccordement

Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions

Accompagnement des projets de mobilité électrique

Coordination raccordement

Appui au déploiement du THD

Favoriser le développement commercial

Coordination raccordement

Facilitation de l'autoconsommation

Fournir l'accès aux équipements et services publics

Conventions sociales et sociétales

Mise en valeur des formes urbaines, de l'espace public et du patrimoine

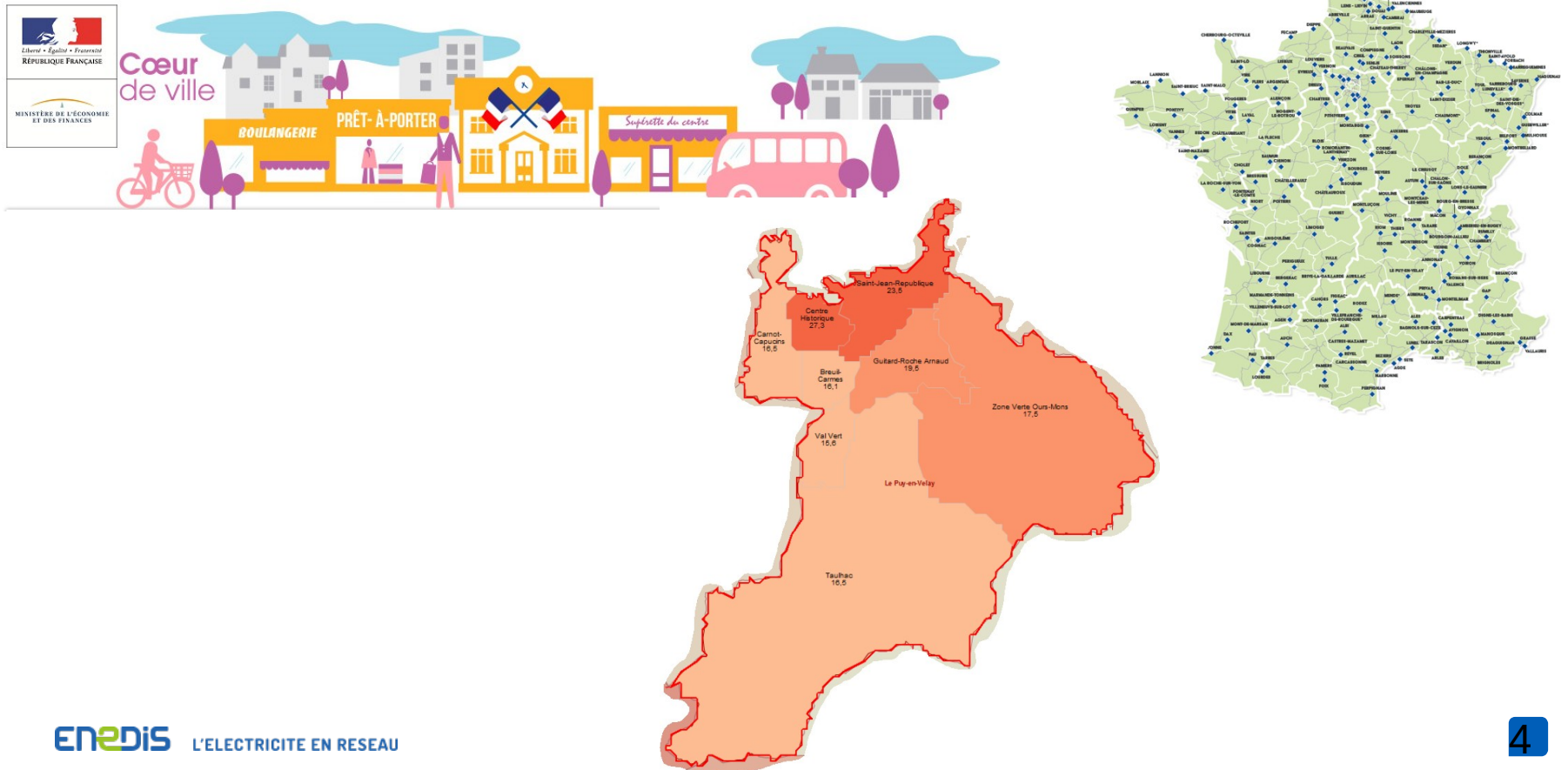
Conventions sociales et sociétales

Cartographie

Contribution à l'enfouissement

PrécaritéTER et le plan Action Cœur de ville

Depuis septembre 2015, Enedis accompagne les territoires dans le diagnostic de la précarité énergétique avec son outil permettant une visualisation cartographique et l'édition de rapports.



Mise à disposition d'indicateurs socio-économiques de la précarité énergétique

Mettre à disposition des collectivités des éléments de diagnostic, d'aide à la décision et de suivi des politiques publiques territoriales de lutte contre la précarité énergétique



Enedis membre de

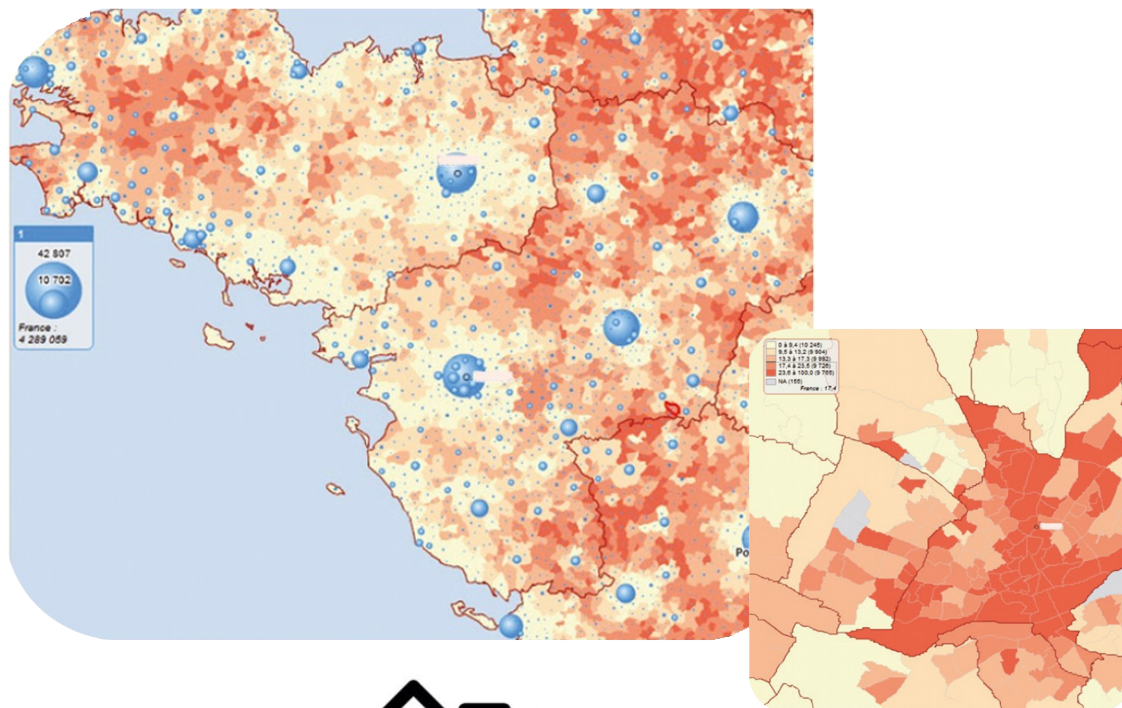


Remettre à une collectivité un rapport présentant les chiffres clés et tendances du territoire autour de 3 principaux indicateurs socio-économiques de la précarité énergétique ainsi qu'une cartographie :

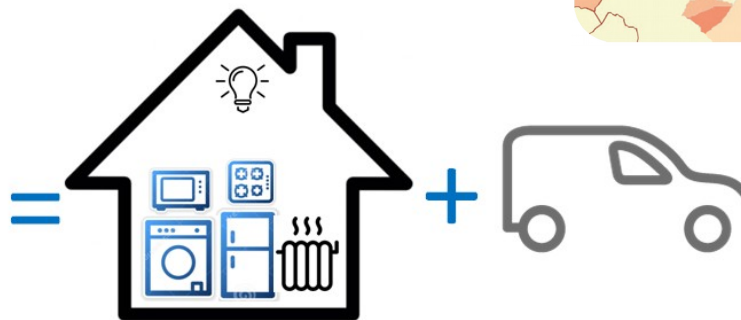
Carte 1 La part des ménages avec un TEE Total supérieur à 15%,

Carte 2 La part des ménages du territoire dont le reste à vivre est inférieur à 0€/mois,

Carte 3 La part des ménages dont le TEE Total supérieur à 15% et le RAV inférieur à 0€.

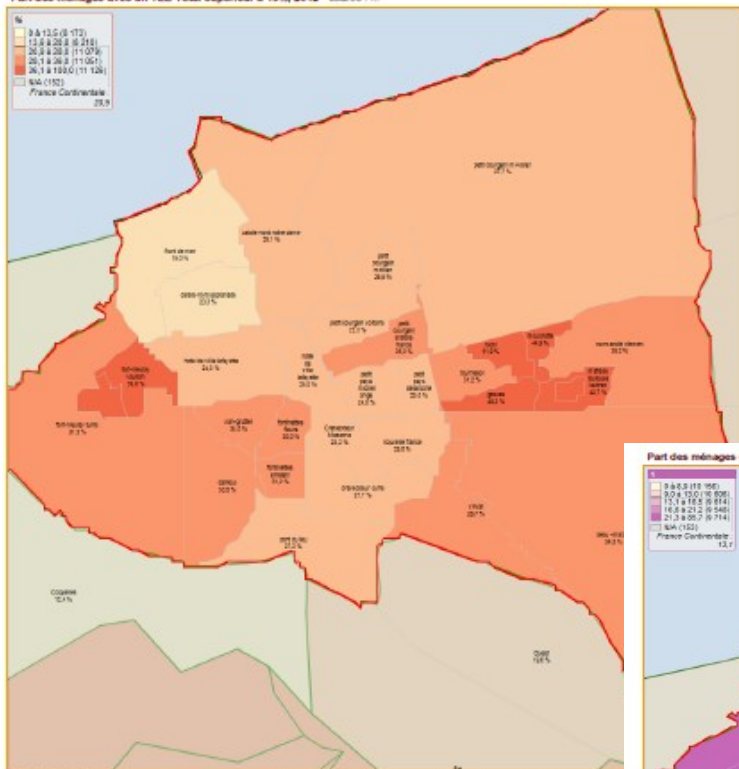


Taux d'effort énergétique global (TEE)



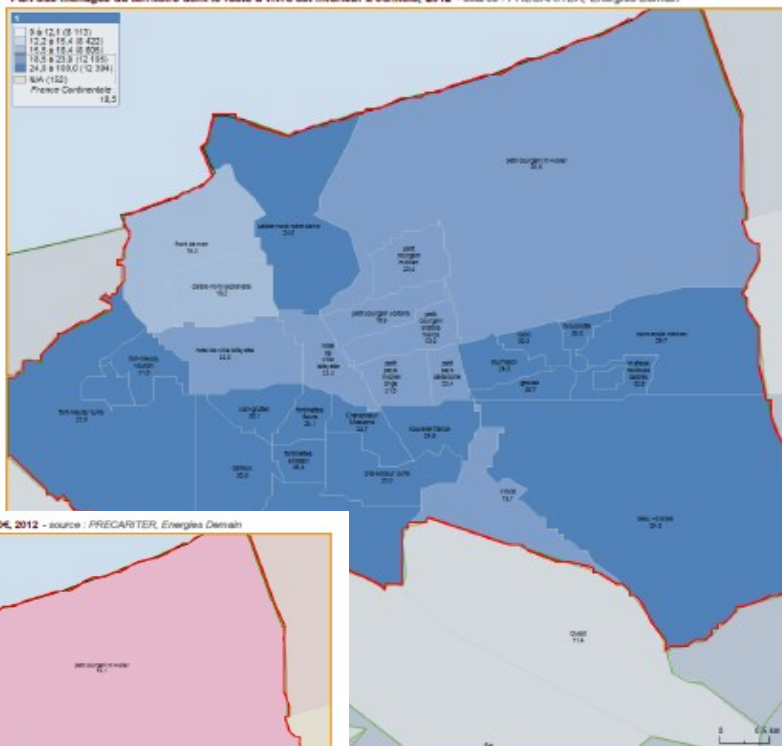
Mise à disposition d'indicateurs socio-économiques de la précarité énergétique

Part des ménages avec un TEE Total supérieur à 15%, 2012 - source : ...

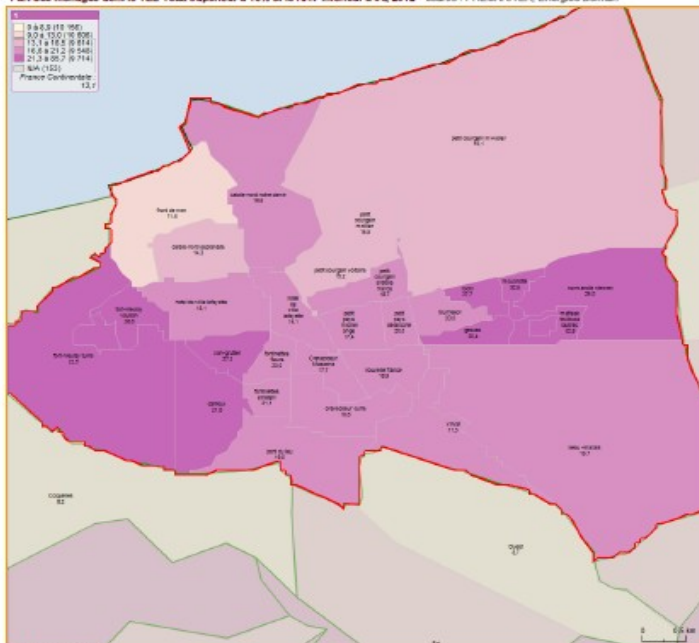


© Gekoip - Energies Demain

Part des ménages du territoire dont le reste à vivre est inférieur à 0€1/mois, 2012 - source : PRECARITER, Energies Demain

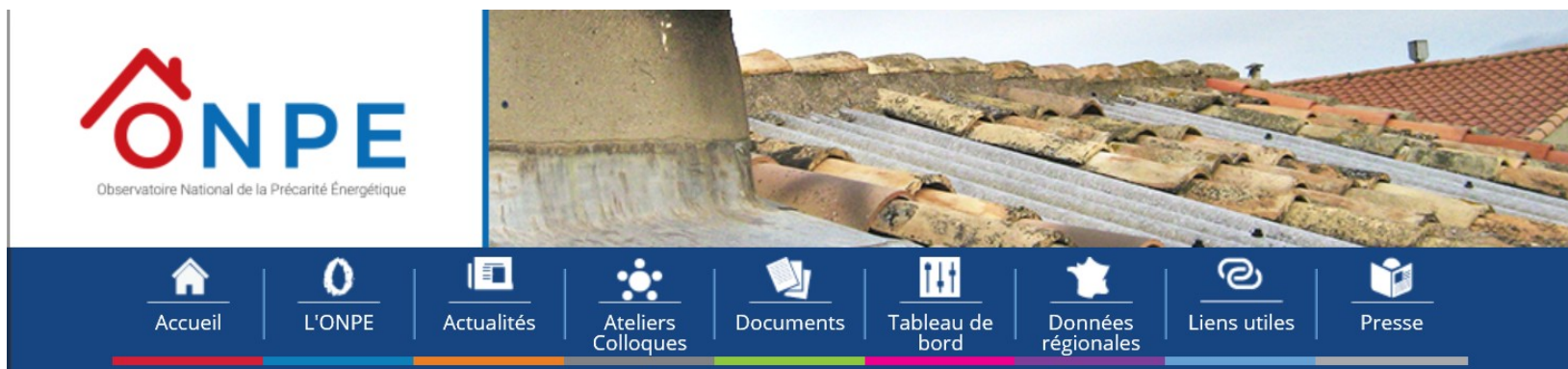


Part des ménages dont le TEE Total supérieur à 15% et le RAV inférieur à 0€, 2012 - source : PRECARITER, Energies Demain



© Gekoip - Energies Demain

Mettre à disposition des collectivités des éléments de diagnostic, d'aide à la décision et de suivi des politiques publiques territoriales de lutte contre la précarité énergétique



<http://onpe.org/>



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE



MINISTÈRE
DE LA COHÉSIO
DES TERRITOIRES

ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie

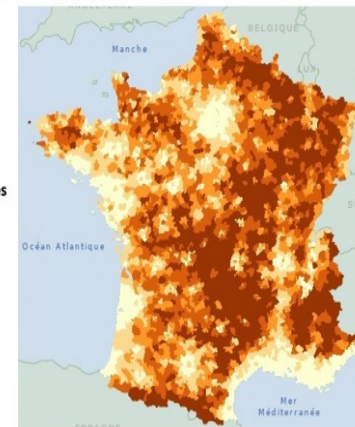
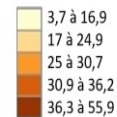


GéoVEHM : un outil de modélisation et de visualisation de la précarité énergétique



Cartographie nationale, à l'échelle du canton, de la proportion de ménages dont le taux d'effort énergétique logement (tous ménages) est supérieur à 10% (GéoVEHM 2010)

Part des ménages
au TEE > 10%





Les données permettant de lutter contre la précarité énergétique

Enedis et la précarité énergétique



Le gestionnaire du réseau de distribution contribue à lutter contre la précarité énergétique sur le territoire de la concession en mettant en œuvre les actions suivantes :

1° **Une information des autorités compétentes** en matière de précarité énergétique :

Afin d'aider les collectivités, les établissements publics et l'autorité concédante à lutter contre les situations de précarité énergétique, le GRD met à leur disposition, à leur demande, une fois par an, des informations statistiques générales sur la coupure et le service maintien d'énergie. Des informations complémentaires peuvent être fournies selon des modalités techniques et financières à convenir en commun.

2° **Un dispositif de prévenance en amont des coupures pour impayés :**

Le gestionnaire du réseau de distribution prévient le client préalablement à tout acte de coupure de l'électricité pour impayé.

Enedis et le dispositif Habitat Indigne

Enedis s'engage auprès des collectivités qui le souhaitent dans des partenariats spécifiques concernant la détection de l'Habitat indigne.

Ces partenariats prévoient :

- La désignation de référents par les parties à ces conventions
- Le travail en commun de la détection des situations potentiellement dangereuses et la sécurisation des installations dans l'attente des travaux de mise en conformité.
- La mise en place de procédures d'information des services sociaux des collectivités.